

## Verdict de première instance concernant Sisco

Après des débats sereins et même disons-le d'une qualité qui honore la Justice, la décision de première instance est rendue ce 16 septembre 2016 au matin :

2 ans de prison ferme contre le principal auteur des faits, et des peines de prison avec sursis contre les autres personnes impliquées, avec des peines plus lourdes (1 an et 8 mois avec sursis) concernant les deux Siscas accusés que celles (2 fois six mois avec sursis) concernant les autres Marocains impliqués.

Un des accusés Marocains a préféré ne pas ennuyer le Tribunal avec son cas, il est toujours en fuite. Seul le principal accusé côté Marocain était présent aux débats avec les deux accusés Siscas, les deux autres Marocains ayant invoqué des raisons de sécurité personnelle pour ne pas venir. Ils avaient sans doute la conscience tranquille et toute confiance dans leurs Avocats.

**Pas de commentaire sur la décision du Tribunal en elle-même**, bien entendu. D'autant plus qu'elle ne sera définitive qu'une fois le délai d'Appel expiré, dans une dizaine de jours.

### **Toutefois quelques mots concernant l'attitude des prévenus.**

Le Marocain qui était en prison (et qui devrait donc y rester) ne pouvait pas ne pas venir. Il était en vérité puissamment motivé par l'administration pénitentiaire et la Gendarmerie Nationale réunies.

Les deux Siscas, comme le fait remarquer Maître Rosa PROSPERI leur Avocat, pouvaient ne pas se présenter, mais ils sont venus. Le Tribunal n'en a pas été plus ou moins clément ; simplement, ils ont respecté le fonctionnement de notre système judiciaire et sont venus s'expliquer. **C'est bien.**

Les trois autres Marocains sont tous aux abonnés absents : Deux sont représentés, en invoquant un risque de sécurité visiblement inexistant. Un est carrément en fuite. La Justice française, soit il la méprise, soit il la craint trop pour y faire face.

Cette affaire est en tous cas comme prévu revenue à ses justes proportions, en dépit de tentatives continentales réitérées pour l'instrumentaliser et en manipuler le sens de façon politicienne.

**A noter aussi la bonne tenue des politiques locaux**, en particulier Jean-Guy TALAMONI, qui en tant qu'Avocat connaît bien les ressorts de la juridiction, et dont l'action a été une action responsable et non une action polémique. Pas de petites phrases, pas de mise à feu. Un discours calme, respectueux de l'adversaire (car il se range tout de même assez clairement du côté des accusés Siscas) comme de la déontologie et, en dehors de la perspective des audiences, avec une stature politique sereine.

**Ce n'était pas le procès du salafisme, ce n'était pas le procès du « burkini »**, c'est le procès de quelques personnes qui ont outrepassé notre droit de façon violente. Pour leur bénéfice personnel, concernant ceux à l'origine des faits ; et avec l'excuse de provocation – à mon humble avis – pour ceux qui ont réagi trop fort à cette appropriation si violente, et qui sont également sanctionnés.

**La suite**, ce sera peut-être en Cour d'Appel, toujours à Bastia. Ce sera peut-être aussi une arrestation et un nouveau procès. Ce sera, notons-le, une suite essentiellement Marocaine, sans racisme.

Les Siscas, eux, ont déjà dit qu'ils acceptaient la décision de première instance. **Il y a une Justice.**

**Didier CODANI**